

Interprofession Raclette du Valais AOP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée des délégués de l'IPR du 10 mai 2022 à Bramois/Sion

La hausse de la demande de Raclette du Valais AOP se poursuit

L'assemblée ordinaire des délégués 2022 de l'Interprofession Raclette du Valais AOP (IPR) s'est tenue le 10 mai 2022 à Bramois sous la présidence de Thomas Egger. En 2021, plus de 2000 tonnes de Raclette du Valais AOP ont été produites — un volume jamais atteint jusqu'alors. En raison d'un marché favorable, et malgré l'accroissement de la production, il a été difficile, à la fin décembre 2021, de répondre à la demande de Raclette du Valais AOP. Outre les affaires courantes, les principales questions traitées lors de l'assemblée ont été l'inflation en cours et le renforcement de la promotion grâce à des moyens financiers supplémentaires.

Après 2020, les ventes de fromage suisse ont repris leur essor, et ce, tant sur le marché domestique qu'à l'international. La Raclette du Valais AOP a elle aussi pu bénéficier de cette conjoncture positive. En 2021, et pour la première fois depuis la création de l'Interprofession, la production de Raclette du Valais AOP a dépassé la barre des 2000 tonnes (2065 t). En comparaison avec la production de 2020, on constate ainsi une augmentation de 251 t (+13,8 %). Malgré cette augmentation de la production, les stocks de Raclette du Valais AOP étaient tellement bas fin 2021 qu'il s'est produit ici et là des problèmes d'approvisionnement. La demande de Raclette du Valais AOP, c'est-à-dire de raclette de qualité, a donc de nouveau augmenté en 2021 — une tendance du marché très satisfaisante. La majoration des prix indicatifs à partir du 1^{er} avril 2021 a en même temps permis à la branche d'augmenter sa valeur ajoutée.

En Europe, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, l'approvisionnement du marché du lait en matière première est tendu. La pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ne font qu'accroître l'incertitude qui pèse sur le marché mondial du lait. Dans le secteur suisse du fromage, l'augmentation globale et massive du coût des aliments pour animaux, des machines, de l'énergie, des frais de transport, ainsi que les coûts d'infrastructure, de logistique et de conditionnement a contraint les interprofessions à prévoir un relèvement des prix indicatifs dans le commerce pour l'été 2022. La production et l'affinage du fromage valaisan étant également touchés par l'inflation, les délégués ont eux aussi approuvé un relèvement des prix indicatifs à partir de l'été 2022.

En 2021, la pandémie de Covid ayant rendu difficile, voire impossible pour l'interprofession de promouvoir les ventes en participant à des événements et en organisant des dégustations, la communication a été renforcée sur les réseaux sociaux, à la télévision régionale et dans la presse. Les attentes des consommatrices et consommateurs de Raclette du Valais AOP envers la qualité, la durabilité, le bien-être animal et les valeurs sociales vont aller croissant. Pour répondre à toutes les attentes et surmonter tous les défis tout en défendant les intérêts de la branche sur le long terme, nous avons besoin d'une interprofession forte, financièrement saine et disposant de ressources suffisantes. Lors de l'assemblée des délégués, il a donc été proposé que les membres de l'Interprofession mettent à sa disposition des moyens supplémentaires en introduisant une nouvelle redevance publicitaire permettant d'intensifier la promotion et la communication sur les valeurs de la marque à l'échelle nationale et internationale. Les délégués ont approuvé la proposition du comité, l'intensification des activités promotionnelles bénéficiant in fine à l'ensemble des membres de l'Interprofession. La redevance publicitaire supplémentaire est à comprendre comme un investissement dans l'avenir de l'Interprofession.

Sion/Bramois, le 10 mai 2022

Renseignements :

- Thomas Egger, président de l'IPR (079/429 12 55)
- Urs Guntern, directeur de l'IPR (079/418 78 72)